

Annexe A (Web)

État d'avancement des actions du PAI – Progrès quantitatifs au 30 octobre 2011

1. Cette annexe fournit des informations d'ordre quantitatif sur l'état d'avancement de l'exécution du programme du PAI au 30 octobre 2011. Elle précise combien d'actions du PAI se sont terminées en 2011, avant la fin du mois d'octobre, et donne une estimation du nombre de celles qui devraient s'achever au cours des deux derniers mois de l'année.
2. On rappelle que le rapport annuel de 2011 sera transmis aux organes directeurs à leur première session de 2012 et rendra compte du nombre d'actions du PAI achevées sur l'ensemble de l'année. Chacune des actions y sera détaillée, comme c'était le cas dans le rapport annuel de 2010 (C 2011/7, annexe 3 [Web]). Le rapport annuel de 2011 fournira également aux membres des informations actualisées sur les risques auxquels le PAI est exposé et sur les problèmes rencontrés dans la gestion du changement, et comprendra un rapport financier détaillé sur l'exercice biennal 2010-2011.
3. Sur les 272 actions que comprend le programme d'exécution intégré du PAI, 118 étaient achevées au 31 décembre 2009, ce qui laissait 154 actions à inscrire dans le programme d'exécution du PAI pour 2010-11¹. Le rapport présenté à la Conférence en juin 2011 indiquait² que 25 de ces 154 actions avaient été menées à bien en 2010, de sorte qu'il restait 129 actions en cours au début de l'année 2011. Sur ce dernier total, 102 actions progressaient normalement vers leur date d'achèvement prévue, et 74 d'entre elles devraient être achevées avant la fin de l'année 2011. L'avancement du PAI au 31 décembre 2010, tel qu'il a été précédemment présenté aux membres, est résumé à la figure 1.

Figure 1. Classement des actions du PAI en termes de progrès accomplis au 31 décembre 2010

Catégorie	Description	
Achevée en 2009	118	La mise en œuvre de l'action prévue dans le PAI a été achevée.
Achevée en 2010	25	La mise en œuvre de l'action prévue dans le PAI a été achevée.
En bonne voie	102	Les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'action prévue dans le PAI se déroulent conformément aux dates planifiées et aucun obstacle ou risque ne devrait affecter ces progrès de façon significative.
Léger retard	15	Les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'action prévue dans le PAI présentent un léger retard par rapport aux dates planifiées, mais l'action a été définie de façon à surmonter les retards, les obstacles et les risques.
Retards importants	0	La mise en œuvre dans le délai planifié de l'action prévue dans le PAI est fortement menacée par des obstacles ou des risques qui devraient considérablement freiner la réalisation de l'action.
Autres	12	Activité à caractère continu, activité irréalisable ou autre situation.
Total	272	

¹ Voir l'annexe III du Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du PAI présenté au CoC-EEI en avril 2010, disponible à l'adresse <http://www.fao.org/docrep/meeting/023/K7607f.pdf>.

² C 2011/7, par. 13 à 15, Annexe 3 (Web).

4. Dans ce classement selon l'état d'avancement, les catégories «Léger retard» et «Retards importants» signalaient que l'exécution dans le délai imparti était compromise ou sérieusement compromise, mais ne fournissaient pas d'indication sur le retard prévu par rapport à la date initialement fixée. La catégorie «Autres» avait été ajoutée par la direction en 2010 pour les 12 actions que les chefs de projet n'avaient pas pu classer, et ce pour diverses raisons: l'action était continue par nature; les membres n'étaient pas parvenus au consensus; l'action devait s'achever «après 2013»; ou il était proposé de supprimer l'action, sous réserve de l'approbation des membres.

5. À la suite d'un examen externe³ de la réforme de la FAO mené en 2011, lequel a également porté sur le rapport sur l'état d'avancement du PAI, la direction a réfléchi à la question du classement des actions en fonction de leur état d'avancement, et de la base sur laquelle ce classement était effectué.

6. Cette réflexion a conduit la direction à élaborer une version révisée des états d'avancement du PAI (voir figure 2), afin d'améliorer la définition de l'état «Achevée» et d'établir un lien entre les états «En bonne voie», «Léger retard» et «Retards importants», et la date d'achèvement prévue. Désormais, «Léger retard» signifie que l'action devrait s'achever dans les six mois qui suivent la date d'achèvement prévue, tandis que «Retards importants» indique un dépassement du délai de réalisation supérieur à six mois, toujours par rapport à la date d'achèvement prévue.

Figure 2. Nouveaux états d'avancement des actions du PAI

État d'avancement	Description
Achevée	L'essentiel de ce qui est décrit dans l'action du PAI a été mis en œuvre.
En bonne voie	La mise en œuvre de l'action du PAI se déroule selon le calendrier prévu.
Léger retard	L'action du PAI ne sera pas achevée pour la date prévue, mais le retard ne devrait pas dépasser 6 mois.
Retards importants	L'action du PAI ne sera pas achevée pour la date prévue, et le retard devrait dépasser 6 mois.

7. La direction a supprimé la catégorie «Autres» et demandé aux chefs de projet de s'en tenir aux quatre états décrivant l'avancement. Ils peuvent néanmoins ajouter un qualificatif et des commentaires en complément de l'état choisi, afin de préciser les raisons du retard prévu, comme indiqué à la figure 3.

Figure 3. Qualificatifs appliqués aux états d'avancement des actions du PAI

État d'avancement	Qualificatif(s)
Achevée	<ul style="list-style-type: none"> • Année d'achèvement (2009, 2010, 2011) • Coûts à prévoir en 2012-13 • Processus d'amélioration en continu
En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • Action devant s'achever après 2013
Léger retard	<ul style="list-style-type: none"> • Action devant s'achever après 2013 • Aucun consensus entre les membres
Retards importants	<ul style="list-style-type: none"> • Action devant s'achever après 2013 • Aucun consensus entre les membres

³ Examen effectué par le Government Accountability Office (GAO) des États-Unis, l'organisme fédéral responsable de la reddition des comptes de l'administration publique. Rapport (GAO-11-922) paru le 29 septembre 2011 et disponible à l'adresse suivante: <http://www.gao.gov/products/GAO-11-922>.

Progrès accomplis en 2011 en termes quantitatifs

8. Au cours de l'année 2011, consciente de l'importance déterminante de bien communiquer sur la réforme, la direction a créé deux actions du PAI allant dans ce sens, la première s'attachant à la communication avec les employés et la seconde, à la communication avec les membres. Le nombre total d'actions du PAI est ainsi passé de 272 à 274.

9. Des progrès satisfaisants ont été accomplis en 2011. La figure 4 présente l'état d'avancement des 274 actions du PAI à fin octobre (colonne E), comparé à la situation à fin 2010 (colonne A).

10. Sur les 274 actions du PAI, 118 se sont terminées en 2009, 25 en 2010 et 46 en 2011 (situation arrêtée au 31 octobre), ce qui donne un total de 189 actions achevées.

Figure 4. Synthèse de l'état d'avancement des actions du PAI à fin octobre

	A	B	C	D	E
État d'avancement	Au 31/12/2010	Ajout de 2 actions portant sur la communication	Reclassification de la catégorie «Autres»	Évolution	Au 31/10/2011 (B + D)
Achevée en 2009	118	118		-	118
Achevée en 2010	25	25			25
Achevée au 31/10/2011			2	46	46
En bonne voie	102	104	5	-31	73
Léger retard	15	15		-11	4
Retards importants	0	0	3	6	6
Autres	12	12	-12	-12	-
Suppression proposée			2	2	2
Total	272	274	0	0	274

11. D'ici à fin décembre 2011, 33 des 73 actions considérées comme étant en bonne voie à fin octobre devraient parvenir à leur terme, ce qui portera le nombre total d'actions achevées à 222 (81 pour cent). Sur les 274 actions du PAI, 52 (19 pour cent) devraient donc se poursuivre en 2012-13.

Actions du PAI accusant des retards importants

12. L'avancement à fin octobre 2011, tel qu'il ressort du tableau établi à l'aide des états révisés, indique que 6 actions du PAI sont actuellement considérées comme accusant des «retards importants». La direction note toutefois que 3 d'entre elles étaient précédemment rangées dans la catégorie «Autres». Le tableau 1 décrit ces actions, en donnant une brève explication du motif du retard.

Tableau 1. Actions du PAI accusant des «retards importants» (date d'achèvement différée de plus de six mois par rapport à celle annoncée à la Conférence en juin 2011)

1. Projet 1. Réforme des organes directeurs – Action 2.18. <i>Le Conseil soumettra à la Conférence une recommandation claire concernant la résolution portant sur le programme et le budget, précisant notamment le montant du budget.</i> Date d'achèvement prévue reportée en <u>juin 2013</u> (à une session du Conseil précédant la trente-huitième session de la Conférence de la FAO). L'action n'a pas pu être close en 2011, le Conseil n'ayant soumis aucune recommandation sur le montant du budget à la trente-septième session de la Conférence.
2. Projet 1. Réforme des organes directeurs – Action 2.100. e) <i>la Conférence de la FAO examinera les qualifications souhaitables pour le poste de Directeur général définies par le CoC-EEI en 2009 en vue de leur approbation.</i> Date d'achèvement prévue reportée au <u>30 juin 2013</u> . L'action n'a pu être mise en œuvre en 2009 faute de consensus entre les membres; elle pourrait être exécutée durant le prochain exercice biennal, si les membres en décident ainsi. Elle pourrait être examinée par le CQCJ et le Conseil en 2012 en vue d'une décision finale de la Conférence en 2013. Dans le rapport présenté à la trente-septième session de la Conférence de la FAO, cette action figurait dans la catégorie «Autres» (Aucun consensus).

3. *Projet 1. Réforme des organes directeurs – Action 4.4. - d'autres changements éventuels concernant la composition du Conseil et sa représentativité régionale et, sur la base d'avis du CQCJ, tout changement à apporter aux Textes fondamentaux lors de la session 2009 de la Conférence.* Date d'achèvement prévue reportée au 30 juin 2013. L'action n'a pu être mise en œuvre en 2009 faute de consensus entre les membres. Les négociations ont repris en 2010 et se sont poursuivies en 2011, mais le consensus ne s'est pas fait à la trente-septième session de la Conférence. L'examen de cette question se prolongera donc sur le prochain exercice biennal, avec l'objectif de présenter une proposition révisée à la trente-huitième session de la Conférence de la FAO. Dans le rapport présenté à la trente-septième session de la Conférence de la FAO, cette action figurait dans la catégorie « Autres » (Aucun consensus).
4. *Projet 4. Éthique – Action 3.36. Examen du rapport annuel ou biennal du Comité de l'éthique par le Conseil sur la base des conclusions et recommandations du CQCJ et du Comité financier.* Date d'achèvement prévue reportée au 30 mars 2013. L'achèvement de cette action était initialement prévu en décembre 2011 et un «léger retard» avait été annoncé dans le rapport présenté à la trente-septième session de la Conférence de la FAO. Après approbation de la nomination de ses membres par le Conseil en novembre 2011, le Comité de l'éthique entrera en activité au début de 2012 et soumettra son premier rapport au Comité financier en mars 2013.
5. *Projet 9. Décentralisation – Action 3.84. En distinguant clairement entre les bureaux bien établis et tout plan concernant des bureaux supplémentaires, rationaliser la couverture des bureaux de pays suivant les résultats de l'examen, en utilisant des critères convenus, compte tenu à la fois des emplacements existants et potentiels, de l'efficacité, des économies prévues et de l'analyse coût/avantages. (...)* Date d'achèvement prévue reportée au 31 décembre 2013. À la suite des débats menés au sein du CoC-EEI, une vision de la structure et du fonctionnement du réseau de bureaux décentralisés a été élaborée et examinée par différents organes directeurs, le dernier examen en date ayant eu lieu à la réunion conjointe du Comité financier et du Comité du Programme, à leur session d'octobre 2011. Dans le rapport présenté à la trente-septième session de la Conférence de la FAO, cette action figurait dans la catégorie « Autres » (Aucun consensus).
6. *Projet 26. Mobilité du personnel – Action 3.61. Mettre en place un système de rotation du personnel entre les services du Siège et entre le Siège et les bureaux décentralisés, fondé sur des incitations et assorti de critères clairs.* Date d'achèvement prévue reportée au 31 décembre 2011. Le retard dans la rédaction du texte définitif de la Politique de mobilité à l'échelle de l'Organisation s'explique par l'ampleur des consultations qui ont dû être organisées avec les parties prenantes, y compris les organes de représentation du personnel, en raison de divergences de vues sur les aspects les plus contraignants de cette politique. Les parties prenantes s'emploient à clore ce dossier dans le délai fixé par la date limite révisée.